

J'ai dû me battre pour imposer l'alerte enlèvement en France

Par Nicole Guedj,

Nicole Guedj, ancienne ministre française et initiatrice de l'Alerte Enlèvement, demande une extension du dispositif à l'Europe et la conclusion d'accords de coopérations transfrontalières

En 2004, un petit garçon a été enlevé dans l'ouest de la France. Il s'appelle Jonathan. J'étais nommée secrétaire d'Etat aux droits des victimes depuis à peine dix jours. Ses parents me pressent de venir sur le lieu de sa disparition pour m'assurer que tout est réellement mis en œuvre pour le retrouver. Sur place, je confirme, sans hésitation, la mobilisation des services de police et de gendarmerie. Un mois plus tard, le corps de l'enfant est retrouvé dans le périmètre même où se sont déroulées les recherches. Je suis alors forcée de constater que les moyens déployés n'ont pas suffi, que nos méthodes ont failli.

J'éprouve alors le sentiment confus de porter la responsabilité d'agir. Je me rends au Canada où je découvre «Amber Alert», un dispositif permettant d'informer rapidement, car chaque minute compte, et massivement, l'ensemble de la population de la disparition d'un mineur. Cette méthode a été initiée, aux Etats-Unis, en 1996. Elle a déjà permis de retrouver 443 enfants.

Je décide alors de travailler à la transposition du procédé en France et me heurte, contre toute attente, à beaucoup de scepticisme, de frilosité et d'irresponsabilité. Le groupe d'experts réuni à ma demande me remet même un rapport négatif... Il m'aura fallu passer outre et combattre, sans relâche, l'avis de technocrates réfractaires à toutes démarches innovantes et faire face à de nombreuses contraintes administratives, pour concevoir le modèle français de l'«Alerte Enlèvement», qui ne sera d'ailleurs officiellement mis en place qu'en février 2006...

Dans l'Hexagone, la décision de déclencher l'alerte appartient au procureur de la République. Dès lors, chaînes de télévision, stations de radio, agences de presse, panneaux d'information sur les autoroutes, dans les gares et les stations de métro... diffusent trois heures durant le signalement de la victime, afin d'inciter la communauté nationale à prendre part aux recherches.

Depuis sa mise en place, l'«Alerte Enlèvement» a été déclenchée sept fois et a permis de sauver la vie d'Emeline, Melissa, Christophe, Lucie, Bilel, Alexandre, Enis, Kinsley et Diango, en moins de vingt-quatre heures.

Le huitième déclenchement n'a pas encore, à ce jour, permis de retrouver la petite Elise, enlevée le 20 mars, vers midi, à Arles. Il en est pour s'interroger sur le bien-fondé du déclenchement de la procédure. Faut-il rappeler que face à ce type d'affaire, il ne s'agit pas d'appliquer une science exacte mais d'agir en conscience et de déterminer si les faits de l'espèce répondent strictement aux critères requis: la victime doit être mineure; il doit s'agir d'un enlèvement avéré, et non d'une simple disparition, même inquiétante; le procureur de la

République doit être en possession d'éléments d'informations dont la diffusion peut permettre de localiser l'enfant ou le suspect; la vie ou l'intégrité physique de la victime doit être en danger. En l'occurrence, les violences commises sur son père pouvaient légitimement laisser penser qu'Elise, âgée de 3 ans et demi, était sérieusement menacée. De plus, la description physique de ses ravisseurs et le numéro de la plaque d'immatriculation de la voiture utilisée ont naturellement incité le procureur de Tarascon à déclencher l'alerte. Aujourd'hui, on n'a toujours pas retrouvé Elise et sans que des preuves formelles ne soient apportées, on suspecte un enlèvement de l'enfant, par sa mère, hors de nos frontières.

Il convient donc de rappeler que l'enlèvement familial n'a pas été exclu dans la conception du dispositif car on ne peut affirmer qu'il ne soit jamais sujet à danger pour l'enfant. Mais cette affaire nous renvoie surtout à l'impérieuse nécessité d'étendre l'«Alerte Enlèvement» à l'échelle de l'Europe et de conclure des accords de coopérations transfrontalières pour optimiser les recherches.

Le 4 mars dernier, Lucie, jeune Fribourgeoise de 17 ans, a été enlevée puis assassinée par un meurtrier connu des forces de police. Tout comme pour la petite Elise, nous ne pouvons pas assurer que le déclenchement du plan «Alerte Enlèvement» aurait permis de la sauver. Pourtant, nous devons toujours mettre toutes les chances du côté des victimes et dans certains cas bien définis, faire appel à la population pour participer aux recherches. C'est ce qui est revendiqué par la famille de Lucie et les milliers d'anonymes qui se sont mobilisés ces derniers temps en faveur de l'installation du dispositif en Suisse.

A leurs côtés, je viens ici témoigner de mon expérience et leur apporter mon soutien. L'«Alerte Enlèvement» n'est rien d'autre qu'une démarche collective et citoyenne, nous appelant à être tous en alerte et à rester vigilants pour contribuer à sauver des vies.